

Une société sous contrôle?

Philippe Sabot

▶ To cite this version:

Philippe Sabot. Une société sous contrôle?. Methodos: savoirs et textes, 2012, 12, pp.1-12. halshs-00746527

HAL Id: halshs-00746527 https://shs.hal.science/halshs-00746527

Submitted on 29 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une société sous contrôle ?

A propos d'Olivier Razac,

Histoire politique du barbelé (2000 ; rééd. Champs-Flammarion, 2009) Avec Foucault, après Foucault. Disséquer la société de contrôle (L'Harmattan, 2008)

Olivier Razac a publié depuis une dizaine d'années des ouvrages apparemment très divers, aux titres parfois énigmatiques ou provocateurs : Histoire politique du barbelé (2000, rééd. Champs-Flammarion, 2009); L'écran et le zoo. Spectacle et domestication, des expositions coloniales à Loft Story (Denoël, 2002); La Grande santé (Climats, 2006) ou encore, plus récemment, Avec Foucault, après Foucault. Disséquer la société de contrôle (L'Harmattan, 2008). L'un des fils rouges de ces recherches consiste à aborder la question sociale à partir de la question carcérale (donc de l'enfermement des délinquants et des criminels) et de la question pénale (donc de la rationalité juridico-politique et des modalités d'administration et de gestion des peines)¹. Il ne s'agit donc pas d'envisager purement et simplement, et de manière très spéculative, et comme on pu le faire dire à Foucault, la société comme une prison, comme un espace qui serait livré de part en part à l'exercice (contraignant et productif) des technologies disciplinaires. Il s'agit plutôt de trouver dans une analyse attentive des dispositifs carcéraux et des pratiques juridiques et pénales qui les soutiennent un éclairage original sur les formes les plus contemporaines de la gouvernementalité, de la gestion des populations dans un espace donné – donc aussi, mais pas seulement, dans l'espace social. Cette démarche se déploie manifestement dans deux directions complémentaires : la première touche à une clarification quant à la nature même de nos sociétés contemporaines (comme sociétés de contrôle) ; la seconde concerne l'analyse microphysique des technologies de pouvoir, étudiées à la fois du point de vue de leur ancrage objectif (et objectal) et du point de vue des formes de subjectivation qu'elles produisent.

La « société de contrôle » : après et avec Foucault.

D'abord, pour caractériser la démarche entreprise par Olivier Razac dans la plupart des ouvrages mentionnés, on dira qu'elle se situe clairement dans la lignée méthodologique et thématique des travaux de Foucault sur le pouvoir en tant que ces travaux se sont moins attachés à définir le pouvoir, à dire ce que c'est que le pouvoir (« Le pouvoir, ça n'existe

¹ Olivier Razac est enseignant-chercheur au Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (rattaché à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire d'Agen).

pas »), qu'à étudier et à décrire, à « disséquer » les relations de pouvoir, et même plus précisément des types d'exercices du pouvoir dont les institutions comme la prison, l'asile mais aussi des dispositifs plus concrets comme le zoo, le camp, les grandes surfaces, etc. constituent à la fois la matrice et la pointe visible et exemplaire. O. Razac travaille et pense donc bien « avec » Foucault, donc d'une certaine façon d'après lui, au sens d'une fidélité à un programme de recherche (sur les prisons ou plus généralement sur les lieux d'enfermement et les espaces alternatifs où s'exercent aujourd'hui le suivi de certaines peines) ou à une méthode d'analyse (la généalogie historique). Pourtant, il situe aussi son entreprise « après » Foucault, donc dans cette distance qui sépare notre présent de celui de Foucault et qui invite par conséquent à réfléchir à de nouveaux objets (tels qu'ils apparaissent ou sont apparus dans notre expérience quotidienne, par exemple le GPS ou le GSM) aussi bien qu'à de nouvelles délimitations de l'espace (avec le réagencement des frontières sur le plan géopolitique, ou encore l'apparition et la généralisation de la notion de « milieu ouvert »), et finalement aux concepts propres à identifier et à problématiser les nouvelles formes d'exercice du pouvoir que ces objets et ces espaces rendent possibles et présupposent à la fois. Nous verrons plus loin que l'un de ces concepts émergents est celui de « virtualisation ».

Pour caractériser plus précisément cette orientation résolument contemporaine de la réflexion qui est proposée par Olivier Razac, il est possible de faire intervenir la référence à la « société de contrôle » qui figure en sous-titre de son dernier ouvrage. Faire référence à la « société de contrôle », cela revient en effet à penser l'articulation de nouveaux dispositifs de pouvoir, définis par contraste avec les dispositifs de type disciplinaire tels que Foucault en a décrits l'émergence notamment dans Surveiller et punir. Deleuze a proposé, dans un entretien avec Toni Negri (« Contrôle et devenir ») et dans le fameux « Post-scriptum aux sociétés de contrôle » (tous deux datés de 1990 et repris dans le dernier chapitre de *Pourparlers*), l'hypothèse selon laquelle « nous entrons dans des sociétés de « contrôle » qui ne sont plus exactement disciplinaires [...], qui fonctionnent non plus par enfermement mais par contrôle continu et communication instantanée » (Pourparlers, Minuit, 1990, p.236). Les sociétés de contrôle dont parle ici Deleuze correspondent donc à la mise en place de mécanismes de régulation et de sécurisation du champ social qui investissent tous les domaines de la vie humaine : le travail, la santé, l'éducation, les loisirs, etc. et dont l'efficacité tient à ce qu'ils se fondent dans le décor, qu'ils passent inaperçus et sont parfaitement intégrés à la vie quotidienne des individus qui en forment les relais efficaces et souvent bienveillants. L'un des enjeux du travail d'Olivier Razac consiste alors précisément à « disséquer la société de contrôle » dans laquelle nous vivons. Ce qui revient non seulement, dans une perspective foucaldienne, à procéder à l'analyse des nouveaux mécanismes de pouvoir propres aux sociétés contemporaines ; mais aussi, et d'abord, à se demander si ce que Deleuze envisage comme un type de société post-disciplinaire, qui aurait substitué l'ouvert au fermé (sans que cette ouverture ne corresponde autrement que de manière illusoire et insidieuse à un gain de liberté des agents), ne s'éclaire pas aussi à partir de l'intrication des différents types d'exercice du pouvoir analysés par Foucault au cours de ses recherches : la souveraineté, le disciplinaire et le sécuritaire.

Sur ce point, il est utile de se reporter au cours de Foucault au Collège de France et en particulier au cours de 1977-1978 consacré à Sécurité, territoire, population (ce cours est présenté dans l'article « La gouvernementalité », in Avec, après Foucault). Dans ce cours consacré à l'étude de la genèse de la gouvernementalité moderne, et dans lequel Foucault a pu exposer sa dernière pensée du pouvoir, celui-ci met notamment l'accent sur l'émergence, à la fin du 18^e siècle, de mécanismes de sécurité qui se fondent non plus sur la réglementation juridique des activités humaines (sur fond de disciplinarisation des conduites) mais sur la gestion des variables qui guident le comportement général d'une population en vue d'en réguler les différents mouvements aussi bien que les actions (production, circulation, consommation) assimilés à des phénomènes « naturels ». Désormais, selon Foucault, « il va falloir manipuler, il va falloir susciter, il va falloir faciliter, il va falloir laisser faire, il va falloir, autrement dit, gérer et non plus réglementer. Cette gestion aura essentiellement pour objectif, non pas seulement d'empêcher les choses, mais de faire en sorte que les régulations nécessaires et naturelles jouent, ou encore de faire des régulations qui permettront les régulations naturelles. [...] Les mécanismes de sécurité ou l'intervention, disons, de l'Etat ayant essentiellement pour fonction d'assurer la sécurité de ces phénomènes naturels qui sont les processus économiques ou qui sont les processus intrinsèques à la population, c'est cela qui va être l'objectif fondamental de la gouvernementalité» (Foucault, Sécurité, territoire, population, Gallimard/Seuil, «Hautes Etudes», 2004, p.360-361). Selon Foucault, cette gestion « sécuritaire » des populations et des processus économiques (et des processus économiques en tant qu'ils impliquent des populations) définit donc une nouvelle « économie » du pouvoir, fondée avant tout sur l'analyse statistique et scientifique des phénomènes et des comportements sociaux en vue d'en identifier la dynamique propre et les règles de fonctionnement, et d'en réguler le cours.

La question qui se pose alors est de savoir si les technologies de contrôle dont Foucault décrit l'émergence à la fin du 18^e siècle prennent effectivement le relais et se séparent des deux autres mécanismes de pouvoir décrits dans *Surveiller et punir*: le pouvoir de souveraineté, adossé à l'énoncé et à l'application de la loi et le pouvoir disciplinaire, qui distribue les effets de normation entre techniques de surveillance et d'examen et techniques de correction. Dans son « Post-scriptum aux sociétés de contrôle », Deleuze semble bien aller dans ce sens et entraîner Foucault avec lui :

Foucault a très bien analysé le projet idéal des milieux d'enfermement, particulièrement visible dans l'usine : concentrer ; répartir dans l'espace ; ordonner dans le temps ; composer dans l'espace-temps une force productive dont l'effet doit être supérieur à la somme des forces élémentaires. Mais ce que Foucault savait aussi, c'était la brièveté de ce modèle : il succédait à des sociétés souveraines, dont le but et les fonctions étaient tout autres (prélever plutôt qu'organiser la production, décider de la mort plutôt que gérer la vie) ; la transition s'était faite progressivement, et Napoléon semblait opérer la grande conversion d'une société à l'autre. Mais les disciplines à leur tour connaîtraient une crise, au profit de nouvelles forces qui se mettraient lentement en place, et qui se précipiteraient après la Deuxième guerre mondiale : les sociétés disciplinaires, c'était déjà ce que nous n'étions plus, ce que nous cessions d'être (*Pourparlers*, p.240-241).

Cet extrait appelle plusieurs remarques. D'abord, pas plus pour Foucault que pour Deleuze, il ne s'agit de formuler un jugement en termes de progrès ou d'amélioration continue en ce qui concerne ces différents types de sociétés, souveraines, disciplinaires, gestionnaires (ou de contrôle). Il suffit de noter, comme le fait Deleuze, qu'à chaque fois s'affrontent et rivalisent sous des modalités variées des perspectives de libération et des mécanismes d'asservissement. Autrement dit, les technologies modernes de contrôle ne sont pas plus tolérables et donc préférables pour les individus que les pratiques d'enfermement relevant des technologies disciplinaires. Dans une réflexion consacrée à la supposée « humanisation » des conditions de détention, O. Razac revient sur ce point à propos notamment du développement du « milieu ouvert » comme mode de gestion des peines (le « milieu ouvert », c'est la possibilité offerte à certains détenus de purger leur peine en dehors d'une cellule, par exemple en effectuant un Travail d'Intérêt Général ou en portant un bracelet électronique):

La prison est apparue humaine face aux supplices de même qu'aujourd'hui le milieu ouvert semble plus humain que la prison. Pour de nombreux petits délits, la prison paraît inadaptée et disproportionnée et les peines de substitution deviennent incontournables. [Mais] le milieu ouvert peut être compris comme un perfectionnement du dispositif carcéral plutôt que comme un progrès « humain ». Car, à chaque fois, derrière la douceur, derrière la réclamation d'humanité, se cachent des considérations

d'un autre ordre, économiques, stratégiques et fonctionnelles. C'est pourquoi il faut aller au-delà des impressions émotionnelles et des affects pour se rappeler sans cesse que « ce qu'il y a de plus dangereux dans la violence, c'est sa rationalité » (*Après, avec Foucault. Disséquer la société de contrôle*, p.87)

Or, si cette rationalité se transforme au cours du temps, et paraît ainsi rendre la violence plus acceptable *a prior*i (en lui donnant par exemple l'apparence de la liberté dans la forme du consentement), on est en droit de se demander si cette transformation correspond, comme le laisse entendre Deleuze dans l'extrait cité plus haut, au passage d'un type d'exercice du pouvoir à un autre (d'abord les sociétés souveraines, ensuite les disciplinaires et maintenant les sociétés de contrôle, post-disciplinaires); ou si elle ne correspond pas plutôt, comme l'indique Foucault dans la leçon du 11 janvier 1978, à la mise en place d'un nouveau « système de corrélation entre les mécanismes juridico-légaux, les mécanismes disciplinaires et les mécanismes de sûreté » (Sécurité, territoire, population, p.10). Autrement dit, la société de contrôle est la reconfiguration actuelle de mécanismes de pouvoir historiquement constitués mais tactiquement transformés et mis au service des technologies de sécurité. Pour O. Razac, ces technologies ne sont donc pas nouvelles (au sens d'une création ex nihilo) mais elles renouvellent les « composantes technologiques que représentent la souveraineté et la discipline à l'intérieur de schémas essentiellement sécuritaires, ou de biopolitique libérale » (Après, avec Foucault, p.40). Par conséquent, la société de contrôle n'est pas une société sans loi ni sans discipline mais une société qui intègre l'action juridique de la loi et l'exercice normatif de la contrainte à une pratique de régulation généralisée, qui opère donc un redimensionnement des figures et des modes d'intervention de la souveraineté et du disciplinaire en fonction des objectifs d'une autorégulation continue de la machinerie sociale.

Ce que montrent finalement ces analyses, c'est qu'au-delà de l'interprétation (par Deleuze en l'occurrence) des « dits et écrits » de Foucault, et la question de leur cohérence d'ensemble, Foucault, Deleuze – et O. Razac – partagent le même souci de parvenir à un diagnostic et à une compréhension critique de notre présent, c'est-à-dire des mécanismes de pouvoir et des formes de gouvernementalité qui opèrent actuellement dans nos vies, dans nos relations et dans nos activités sociales.

De ce point de vue, si la démarche d'O. Razac trouve son point de départ dans une analyse de la société de contrôle contemporaine en tant qu'elle forme un agencement singulier de techniques de pouvoir à la fois distinctes et complémentaires, cette analyse ne peut se déployer qu'à partir de l'étude attentive de certaines des modalités les plus actuelles et les

plus concrètes de l'exercice du pouvoir dans ce cadre sécuritaire. Or, ces modalités s'incarnent de manière tout à fait privilégiée dans quelques objets et dans les usages ou techniques qui leur sont associés. Parmi ces objets singuliers, qu'O. Razac étudie dans ses différents livres, on en retiendra deux qui paraissent représentatifs de la puissance d'intégration et de la reconfiguration de pouvoir propres aux technologies de contrôle et aux dispositifs de sécurité. Ces deux objets, de nature très différente et presque incomparable, sont le fil de fer barbelé et le bracelet électronique. O. Razac en propose l'étude et le rapprochement dans son *Histoire politique du barbelé* (où le bracelet électronique mobile est évoqué en guise d'épilogue) mais également dans *Avec Foucault, après Foucault*, à l'occasion de réflexions consacrées au *Global Positioning System*, ou encore à l'extension du principe du « milieu ouvert »².

Technologies politiques concrètes : la virtualisation

Pourquoi rapprocher des objets aussi manifestement disparates que le barbelé et le bracelet électronique? Le premier, dont l'invention remonte à la fin du 19^e siècle et est due à un fermier de l'Illinois (un certain Glidden), se caractérise par sa simplicité technique (c'est le degré zéro de la technologie) et, on pourrait dire aussi, par sa simplicité pratique qui semble relever d'intentions claires et naïves (tenez-vous – « vous » pouvant désigner soit des êtres humains soit du bétail – à l'écart du barbelé parce que ça fait mal!). Le second au contraire apparaît comme le produit d'une technologie avancée qui associe les procédés performants de la géolocalisation (GPS) à celles de la communication en temps réel (GSM), et qui semble préparer (pour un avenir proche) des dispositifs encore plus sophistiqués de l'ordre des nanotechnologies, implantés directement dans le corps humain (sous la forme de puces électroniques). En fait, le barbelé et le bracelet semblent se situer l'un par rapport à l'autre aux deux extrémités de l'histoire des technologies du dernier siècle et permettent en un sens d'en mesurer le progrès. Mais ce n'est pas de ce point de vue strictement intra-technologique et progressiste qu'O. Razac propose de les rapprocher. Il se propose plutôt d'éclairer d'une certaine façon la technologie sophistiquée du bracelet électronique à partir de la composition rudimentaire du fil de fer barbelé. En effet, ce rapprochement ne prend sens que si l'on se

² Il est utile de noter qu'O. Razac a rédigé en septembre 2010, dans le cadre de ses recherches appliquées au champ pénitentiaire, un volumineux rapport sur « Le placement sous surveillance électronique mobile : un nouveau modèle pénal ? ». Ce rapport, tout à fait passionnant, est disponible en ligne sur le site de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire : http://www.enap.justice.fr/files/Rapport PSEM avril2011.pdf (consulté le 25 mai 2011).

place d'un point de vue stratégique, c'est-à-dire si on l'envisage du point de vue du type de technologie politique que ces objets mettent en œuvre.

C'est ce changement de perspective qui justifie en réalité le projet d'écrire une « histoire politique » du barbelé. En effet, si le barbelé retient l'attention d'O. Razac, c'est à cause de l' « écart entre la simplicité de l'objet et l'importance de ses effets » qui fait de lui un dispositif de pouvoir particulièrement efficace et, en un sens, exemplaire :

Les meilleurs dispositifs de pouvoir sont ceux qui dépensent la plus petite quantité d'énergie possible (matériellement et politiquement) pour produire le plus d'effets de contrôle ou de domination possibles. Or, cette efficience peut tout à fait être obtenue avec des objets très simples et très sobres tels que le barbelé, car ce dénuement technique en fait précisément un outil économique, souple, discret et adaptable à toutes sortes de dispositifs (*Histoire politique du barbelé*, p.25)

Alors, quels sont justement ces « effets de contrôle et de domination possibles » qu'a pu produire le fil de fer barbelé ? Pour le savoir, il faut commencer par rappeler rapidement les grandes étapes de cette histoire du barbelé que retrace O. Razac et qui correspondent globalement à trois modalités de délimitation de l'espace et de gestion des populations qui peuplent cet espace. La première modalité, qui coïncide avec la naissance du barbelé, est appropriative : elle renvoie à la conquête de l'Ouest américain et à la nécessité de délimiter des espaces, pour les troupeaux notamment, tout en déplaçant en permanence ses limites au fur et à mesure que de nouveaux territoires étaient conquis et que les Indiens se trouvaient repoussés dans les confins de l'Amérique - ou eux-mêmes encerclés, dépossédés de leurs terres, voire exterminés. Dans ce contexte, l'usage du barbelé se révèle particulièrement efficace puisqu'il enclôt de manière ferme mais souple, mouvante – donc « économique » - un espace pour définir un territoire. Au début du siècle suivant, au moment de la Grande Guerre, le barbelé change de fonction et devient efficace sur le plan défensif et stratégique en remplaçant les vieilles fortifications : les armes lourdes peuvent détruire facilement celles-ci (bien visibles et statiques) mais ne peuvent pas grand-chose contre les remparts de barbelés qui protègent les tranchées et ceux qui s'y trouvent, et qui ralentissent la progression de l'ennemi. Troisième grande manifestation politique du barbelé comme nexus technicopolitique : les camps de concentration qui font apparaître une autre caractéristique du barbelé, à savoir sa capacité à produire un enfermement extrême (meurtrier) mais dynamique puisque la légèreté du matériau permet aux camps de se déplacer sans cesse et de devenirs presque furtifs, de disparaître sans laisser de trace, comme celles et ceux qui s'y trouvaient retenus. Cette histoire politique du barbelé ne contribue pas seulement à dresser la liste de ses

différents usages possibles. Elle montre aussi que ces usages correspondent et répondent avant tout à des besoins stratégiques d'occupation d'un espace donné pour en faire un territoire conquis, un site défensif ou un lieu d'extermination (lui-même voué à disparaître) – avec, à chaque fois, des modalités de contrôle des populations spécifiques.

Toutefois, O. Razac tire de cette histoire un autre enseignement, qui permet d'opérer un lien entre le fil de fer barbelé et le bracelet électronique et de justifier ainsi la communication à distance de ces deux dispositifs stratégiques. C'est que les différents usages du barbelé qui viennent d'être rappelés relèvent d'un même processus de « virtualisation de la délimitation spatiale » (Histoire politique du barbelé, p.158) dont ils représentent une étape décisive. En effet, avec le barbelé, les frontières, les clôtures, les limites cessent d'être matérialisées de manière pleine et lourde, et donc statique. Ces frontières, ces limites, s'allègent, bougent, se déplacent, changent de fonction aussi et assurent ainsi une délimitation fine, donc aussi paradoxalement plus stricte et plus profonde, des espaces et un contrôle plus complet et différentiel, hiérarchisé, des populations. Faut-il dire alors que l'apparition et le déploiement du barbelé dans la période récente constituent le premier pas vers des processus de virtualisation plus achevés, plus aboutis encore, et notamment parce qu'ils seraient liés au développement de nouvelles technologies fondées sur une dématérialisation complète des supports du contrôle social ? C'est ce que laisse entendre O. Razac dans l'introduction de son livre :

Que le barbelé ait toujours du succès ne signifie pas qu'il soit encore à la pointe des technologies de gestion de l'espace. L'orientation actuelle consiste à fermer, hiérarchiser et contrôler l'espace avec des moyens bien plus perfectionnés, à la fois plus légers et plus réactifs. Mais, est-ce si nouveau? Au rebours de la perception habituelle qu'on en a, le barbelé correspondait déjà à un retrait de la lourde matérialité de la pierre, à une virtualisation des séparations massives. Il s'agissait déjà de perdre en actualité pour gagner en puissance. Mais ce faisant, le barbelé annonçait son propre dépassement. Il annonçait le temps où lui-même serait trop voyant et trop lourd et devrait être remplacé par des techniques plus éthérées, par des dispositifs plus furtifs traçant des limites immatérielles : pas de bois, pas de pierre ni de métal, mais de lumière, d'ondes, de vibrations invisibles (*Histoire politique du barbelé*, p.25).

On voit que le barbelé s'inscrit dans un processus historique et technique de virtualisation qui le dépasse et dans lequel il occupe une position charnière, essentielle mais aussi limitée : entre la présence brute et massive des murs (qui enferment) et les systèmes d'ondes ou de flux invisibles (qui localisent et contrôlent, mais sans retenir), il représente le moment du quadrillage discret et mouvant, opérant des distributions hiérarchisées de

populations dans un espace donné, lui-même mouvant. On retrouverait assez facilement, trop facilement sans doute, dans cette tripartition, la distinction entre société souveraine, société disciplinaire et société de contrôle proposée par Deleuze et caractérisée ici en fonction de modalités et de finalités variées de la délimitation et du contrôle de l'espace, et notamment de l'espace social. On a rappelé précédemment que, pour Foucault (et dans la lecture qu'en propose O. Razac lui-même dans son dernier ouvrage), la société actuelle n'est pas seulement une société de contrôle mais une société qui articule du souverain, du disciplinaire et du contrôle – une société qui reconfigure les modalités d'exercice du pouvoir souverain et du pouvoir disciplinaire en fonction des impératifs techniques, économiques et politiques de la sécurité.

D'ailleurs, la dernière partie de l'*Histoire politique du barbelé*, consacrée aux « nouvelles délimitations de l'espace » dans le monde contemporain, revient sur cette présentation initiale en affirmant que « le barbelé n'a pas disparu, loin de là » (p.163) mais qu'il sert toujours et encore, à dresser des « murs sans frontières », à protéger des sites sensibles ou à enfermer des catégories d'individus — où l'on retrouve donc ses fonctions historiques. Le virtuel ou le processus de virtualisation ne semble donc pas l'avoir emporté sur le réel. Il s'inscrit plutôt dans un complexe techno-politique qui mobilise, comme c'est le cas avec un certain nombre de frontières notamment, du dur, du souple et de l'invisible (des murs, des barbelés, de la vidéo-surveillance) — c'est-à-dire au fond les trois modalités de contrôle de l'espace que Foucault a permis d'identifier : une modalité souveraine (qui ferme un espace pour définir une limite excluante), une modalité disciplinaire (qui structure hiérarchiquement l'espace pour que chacun soit à sa place), une modalité sécuritaire (qui substitue à la délimitation de l'espace la localisation et de déplacement des individus à l'intérieur de certains flux — statistiques par exemple).

Dans ces conditions, on comprend qu'il est possible de situer la technologie de géolocalisation d'un individu porteur d'un bracelet électronique dans cette perspective d'un contrôle social qui enveloppe une dimension disciplinaire et correspond à la forme d'exercice d'un pouvoir souverain. En fait, le bracelet électronique pousse encore plus loin la logique de virtualisation à l'œuvre dans le dispositif technique du barbelé et dans ses usages pratiques. Si, par exemple, il dématérialise totalement la délimitation, celle-ci reste assurée par la prise de conscience du risque encouru en cas de franchissement d'une limite. Mais cette prise de conscience existe déjà, ou aussi, avec le barbelé dont la seule vue peut être dissuasive. De même, la délimitation d'une frontière avec du barbelé s'accompagne le plus souvent de

dispositifs de télé-surveillance de cette délimitation en vue d'assurer, le cas échéant, une réactivité au franchissement de l'espace délimité. Il y a donc bien continuité fonctionnelle et stratégique entre le barbelé et le bracelet : le « placé » qui porte ce dernier se trouve dans un espace virtuellement fermé (il n'a pas de liberté totale de mouvement) ; la clôture de cet espace est effectuée en réalité au niveau de son esprit (qui en quelque sorte retient le corps de se mouvoir hors des limites assignées par le juge d'application des peines) ; et elle est comme renforcée par la mise en place de systèmes de surveillance réactifs (c'est la combinaison du GPS et du GSM).

En un sens donc, le bracelet réalise le passage d'une logique de l'enfermement et de l'exclusion (liée à des milieux fermés) à une logique de la traçabilité (liée au contrôle fin des déplacements de certains individus). Mais plus sûrement encore, il correspond à une technologie de sûreté virtualisée qui combine les trois modalités de délimitations spatiales distinguées par Foucault dans sa leçon du 11 janvier 1978 lorsqu'il évoque les épidémies de lèpre (au Moyen Âge), de peste (à l'âge classique) et de variole (dans la période moderne). Cette distinction est reprise par O. Razac dans l'épilogue de son *Histoire politique du barbelé* lorsqu'il traite de la géolocalisation comme expérience de virtualisation de la délimitation de l'espace la plus aboutie. Le rapprochement entre l'analyse de Foucault et le cas des individus placés en milieu ouvert avec un bracelet électronique peut sembler surprenant. En réalité, ce rapprochement est instructif à deux niveaux. D'abord, il illustre une évolution historique dans le traitement des grandes épidémies comme dans le traitement des infractions pénales et cette évolution correspond à une « histoire des technologies de sécurité » (*Histoire politique du barbelé*, p.13). Avec la variole, dit Foucault, le problème n'est plus strictement un problème disciplinaire mais sécuritaire – qu'il est possible de formuler ainsi :

[...] le problème fondamental, ça va être de savoir combien de gens sont attaqués de variole, à quel âge, avec quels effets, quelle mortalité, quelles lésions ou quelles séquelles, quels risques on prend à se faire inoculer, quelle est la probabilité selon laquelle un individu risquera de mourir ou d'être atteint de variole malgré l'inoculation, quels sont les effets statistiques sur la population en général, bref tout un problème qui n'est plus celui de l'exclusion comme dans la lèpre, qui n'est plus celui de la quarantaine comme dans la peste, mais qui va être le problème des épidémies et des campagnes médicales par lesquelles on essaie de juguler les phénomènes soit épidémiques soit endémiques » (Sécurité, territoire, population, p.12)

On voit comment cette technologie sécuritaire, corrélative au développement de la médecine sociale et des programmes de santé publique (avec les campagnes de vaccination),

peut éclairer le développement plus récent du placement sous surveillance électronique de certains individus. Ici et là, selon O. Razac, on a affaire à une même « injonction spatiale » qui prend en considération la gestion des risques que représentent pour la société les déplacements de ces individus. Cette injonction s'énonce ainsi : « Dis-nous où tu vas, dans la mesure où tes déplacements représentent un risque mais que tu dois quand même te déplacer » (Histoire politique du barbelé, p.234). Pourtant, et c'est là le point décisif, cette injonction spatiale propre à la technologie sécuritaire-sanitaire n'efface pas les injonctions spatiales relatives aux autres formes de maladies et à leur traitement politique. Nous retrouvons ainsi l'idée selon laquelle « il n'y a pas une succession : loi, puis discipline, puis sécurité, mais la sécurité est une certaine manière d'ajouter, de faire fonctionner, en plus des mécanismes proprement de sécurité, les vieilles armatures de la loi et de la discipline » (Sécurité, territoire, population, p.12). Et c'est bien cette corrélation « sécuritaire » de la loi, de la discipline et du contrôle qui définit le triple mode de spatialisation du « placé » ou, si l'on veut, son triple rapport à l'espace. Car il y a des lieux où cet individu n'a pas le droit d'aller, d'où donc il est exclu (comme un lépreux repoussé hors de la cité), où sa présence est absolument interdite, proscrite. Mais, sans que cela soit contradictoire, bien au contraire, comme cet individu est aussi un « placé », il y a aussi des zones prescrites dans lesquelles il doit se rendre, et dans lesquelles il est impératif qu'il se rende : ce sont des zones d'inclusion qui correspondent aux activités et aux milieux (disciplinaires : famille, travail) dans lesquels se joue sa possible réinsertion. Il apparaît ici que le placement fait de l'individu « suivi » une sorte de malade qui a l'obligation de suivre les étapes et les formes d'un certain traitement que la société lui a prescrit. Enfin, il importe de suivre à la trace le « placé » afin d'évaluer au plus près de son existence, statistiques et carte informatique à l'appui, les risques qu'impliquent ses déplacements (pour lui comme pour les autres).

Proscription, prescription, régulation : la condition contemporaine du « placé » se joue dans cette triple dimension et dans ce triple rapport à l'espace que règle désormais à distance un dispositif virtuel de contrôle (ou de contrôle virtuel). On voit toute l'ambiguïté d'un tel dispositif. Car il consiste à localiser des individus pour les protéger (et notamment pour les protéger d'autres individus – c'est ainsi qu'il devient envisageable de placer des balises GPS sur les enfants – mais aussi, dans le cas des « placés », pour les protéger d'eux-mêmes, en travaillant et en les faisant travailler à leur réinsertion, en les « vaccinant » contre leur propre dangerosité). Mais ce dispositif revient aussi à étendre presque sans limite les virtualités de

contrôle de sorte que tout le monde mérite en un sens d'être localisé et « placé » sous surveillance (vidéo, informatique), suivi à la trace pour que s'organise et s'effectue une bien curieuse et inquiétante « protection sociale » qui se fonde sur un désir de sécurité qu'elle a elle-même contribue à engendrer par l'insécurisation qu'elle inocule en chacun de nous. La virtualisation des délimitations de l'espace dont O. Razac produit la généalogie concrète et technique (en en suivant les modulations et les transformations, du barbelé au bracelet électronique) donne donc lieu à une société de contrôle qui, bien loin de supprimer toutes les limites spatiales, en fait apparaître même là où il n'y a en avait pas, en leur donnant seulement la forme virtuelle d'une limite intériorisée, potentialisée, d'autant plus efficace qu'elle est intangible et invisible. De ce point de vue, la société de contrôle, avec ses dispositifs de sécurité fondés sur la régulation et l'auto-régulation de chaque individu sais dans ses rapports avec les autres, ne constitue sans doute pas un progrès par rapport à la société disciplinaire décrite par Foucault. Elle prolonge bien plutôt, et renforce, l'exercice du pouvoir disciplinaire en l'étendant même hors les murs. Comme l'écrit O. Razac, dans la synthèse de son rapport consacré au « placement sous surveillance électronique mobile », « la surveillance ou la traçabilité électronique ne remplacent pas l'enfermement, elles s'ajoutent aux formes carcérales et produisent des limites spatiales là où il n'y en avait pas. La virtualisation permet une extension de l'espace carcéral plus qu'elle ne le remplace » (Synthèse du rapport sur le PSEM³, p.6). Cela ne revient-il pas à dire alors que la société de contrôle constitue une prison à ciel ouvert, un espace où le contrôle (qui implique des formes subtiles de surveillance) prend le relais de la punition pour atteindre (en vue de les traiter, comme on traite une information) des comportements, des individualités (dangereuses ou vulnérables) qui échappaient jusqu'ici à toute prise?

Philippe Sabot

Université Lille – Nord-de-France

UMR 8163 « Savoirs, textes, langage »

³ Cette synthèse est consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.enap.justice.fr/files/Rapport PSEM Synthese.pdf (consulté le 22 mai 2011).